



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 20 DECEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le 20 décembre à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 13 décembre s'est réuni à St Nicolas du Tertre sous la présidence de Monsieur Michel GUÉGAN

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes, MMs, **PIQUET** André, **COEFFEC** Yves, **COLINEAUX** Noël, **BOCANDE** Béatrice, **GUEGAN** Michel, **MALINGE** Michelle, **MERVEILLEUX** Alain, **LE GAL** Joseph, **GOIBIER** Joseph, **GABILLET** Jean Claude, **DANY** Christian, **MILOUX** Bernard, , **LE BRETON** Daniel, **LE PRIOL** Jean, **CHOTARD** Pierre, **GOUZER** Roger, **JEGAT** Alain, **BLEHER** Gildas, **CHATEL** Auguste, **MICHEL** Isabelle, **POYAC** Bernard, **MARCHAL** Alain, **BEUNEL** Daniel, **PIERS** Alain, **MOUSSARD** Daniel, **GUILLEMOT** Louissette, **BRULE** Daniel, **BEDARD** Dominique, **EMERAUD** Robert, **BRIAND** Henri, **ROUSSELOT** Armel, **RIALLIN** Jean Claude, **GUILLEMOT** Louis Etienne
ABSENTS/ EXCUSES : , **BRIEND** Bernard , **BONY** Jean Luc, **MORICE** André, **MAHE** Jean François,
SECRETAIRE DE SÉANCE : **PIQUET** André

Nombre de membres titulaires en exercice : 37 - Nombre de titulaires présents : 33 – Nombre de suppléants votants : 0 – Nombre de pouvoirs : 0

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean Claude RIALLIN.

Monsieur Jean Claude RIALLIN remercie le Président et présente les projets en cours sur la commune de Saint Nicolas du Tertre.

Après cette présentation, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Madame PAWELA, Directrice Général des Services pour son 1^{er} Conseil Communautaire.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 27 SEPTEMBRE 2007

Délibération :

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le Procès Verbal de la réunion du 27 septembre 2007.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Procès Verbal tel qu'il leur a été présenté.

SERVICE « FINANCES »

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2008

Délibération :

Vu la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la CCVOL contient au moins une commune de 3500 habitants et plus et qu'il convient d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires dans les 2 mois précédent l'examen du budget primitif,

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations financières et des priorités qui caractériseront le budget primitif 2008. Il permet à l'ensemble des élus d'être informé de l'évolution de la situation financière de la collectivité et leur donne la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

LES GRANDS OBJECTIFS DES COLLECTIVITES LOCALES FRANCAISES EN 2008

Réduire la progression des dépenses et stabiliser la pression fiscale tout en préservant ou développant les services rendus, sont les principaux objectifs des collectivités locales pour l'année 2008. L'incertitude concernant l'évolution des concours de l'Etat associée à la raréfaction des subventions seront les premiers freins à l'investissement des collectivités territoriales en 2008.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA CCVOL A LA FIN DE L'ANNEE 2007

- Stabilisation des **dépenses de fonctionnement** depuis 2005. Elles représenteront environ 5 400 000 € pour 2007 (+2.4 % d'augmentation par rapport à 2006). Au sein de ces dépenses de fonctionnement, les charges de personnel se stabilisent à partir de 2007 (+3.4% d'augmentation par rapport à 2006)

- Les **dépenses d'investissement** sont plus difficiles à lisser et dépendent plus des programmes entrepris au cours des années. Elles se situent entre 2 000 000 € et 3 000 000 € de 2005 à 2007.

- La **dette en capital** tous budgets confondus s'élève à près de 3 000 000 €, mais la dette (sans les emprunts couverts par des loyers) représente 1 800 000 €. (110 €/hab)

- La **taxe professionnelle** unique voit ses bases augmenter de façon constante d'années en années (19 645 000 € en 2007) tandis que le taux est maintenu à 11.36% depuis 2005. En 2007, apparaît une participation au titre du plafonnement de la TP. (-32 000 €)

- Rappel des programmes **d'investissement pour 2008** :

Centre de loisirs de Malestroit, Centre de loisirs de Sérent (solde de 2007), Halte-randos La Chapelle et Saint Marcel, Travaux d'aménagement des Parcs d'activités, Commerces, Plate forme déchets Parc d'activités du Gros Chêne à Sérent

- les grandes **réflexions** :

Piscine intercommunale, QUALIPARC sur l'ensemble des parcs d'activités, Raccordement station d'épuration Parc d'activités du Gros Chêne, Réserves foncières sur les parcs d'activités, Abattoir, Eolien, Haut débit internet, Profession agricole (suite du diagnostic)

1) DECISION MODIFICATIVE N°2

Délibération :

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	5.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	5.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	5.00 €	5.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2184-11 : Maison Intercommunale	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-15 : Centre de Loisirs Malestroit	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	15 000.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le Budget Principal comme indiqué ci-dessus.

Délibération :

BUDGET ANNEXE SPANC : DM n°2

DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6410 : Rémunérations du personnel	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilé	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
 Total	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
 Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le Budget annexe SPANC comme indiqué ci-dessus.

TARIFICATIONS 2008

2) REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TARIFS 2008

Délibération :

Monsieur Henri BRIAND, Vice-Président « Environnement », fait part à l'Assemblée qu'il convient de procéder à la fixation des tarifs de la Redevance des Ordures Ménagères (R.E.O.M.) de l'année 2008.

Après avoir rappelé les dispositions applicables en 2007 et la possibilité d'un quasi maintien pour la 3^e année consécutive de ces tarifs en 2008, il invite le Bureau Communautaire à se prononcer sur les modalités suivantes :

REDEVANCE FORFAITAIRE DES MENAGES

Foyer 1 personne	89 €
Foyer 2 personnes	133 €
Foyer 3 personnes et plus	156 €
Garde alternée d'enfants (garde reconnue)	2 € par enfant et par mois de garde
Résidences secondaires et gîtes	89 €

REDEVANCE FORFAITAIRE DES COMMERCANTS

Redevance de base : 132 €

A partir de critères techniques liés à la nature et la quantité de déchets produits, les catégories de métiers concernés sont affectées d'un coefficient minorant le montant de la redevance de base.

<u>Coefficient 0,6</u>	<u>Coefficient 0,4</u>	<u>Coefficient 0,2</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Boulangers - Bars - Fleuristes - Quincaillerie, bricolage - Vente de produits agricoles et de jardin - Cycles, véhicules - Alimentations - Carrelage - Antiquaire, brocante, meubles 	<ul style="list-style-type: none"> - Vente de cheminées - Boucheries - Librairies, presse - Photographes - Pharmacies - Articles funéraires, marbrerie - Loisirs, pêche - Bureaux de tabac - Vêtements - Optique - Cordonnerie - Pressing - Vente en gros de boissons 	<ul style="list-style-type: none"> - Chaussures - Bijouterie - Parfumerie - Décoration - Couture et mercerie - Vente d'objets d'arts - Vente d'épices

► Les métiers non cités ci-dessus sont affectés du coefficient 1 (pas de minoration)

REDEVANCE FORFAITAIRE ARTISANS

Redevance de base = 0€

REDEVANCE FORFAITAIRE DES ENTREPRISES

Redevance de base : 152 €

Les minoration liées aux effectifs sédentaires de l'entreprise sont :

Coefficient 0,4 : entreprises de 3 à 5 personnes

Coefficient 0,6 : entreprises de 6 à 10 personnes

Exonération des entreprises de 1 à 2 personnes

REDEVANCE FORFAITAIRE DES ACTIVITES DIVERSES

Redevance de base : 102 €

Coefficients minorants liés à la nature et aux quantités de déchets produits.

<u>Coefficient 0,6</u>	<u>Coefficient 0,4</u>	<u>Coefficient 0,2</u>	<u>Autres activités</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Centre équestre - Laboratoire animal 	<ul style="list-style-type: none"> - Maître d'œuvre - Coiffeur - Electronique - Musée - Assureur - Auto-école - Agent immobilier, notaire - Comptable - Banque - Inséminateurs - Institut de beauté - Dépôt journaux - Taxi, ambulance 	<ul style="list-style-type: none"> - Médecin, infirmier - Dentiste - Kiné - Podologue - Laboratoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurants privés et publics : 152 € - Etablissements Publics : 149 € - Foyers Logements : 47 €

PROFESSIONNELS DISPOSANT DE CONTENEURS ATTRIBUES À USAGE PRIVATIF

Conteneurs de 1000 l de capacité

R = 305 € X Nb conteneurs « Ordures Ménagères » X Fréquence
Hebdomadaire de collecte

Conteneurs de 750 l de capacité

R = 254 € X Nb conteneurs « Ordures Ménagères » X Fréquence hebdomadaire de collecte.

Conteneurs de moindre capacité

Une minoration est appliquée pour conteneurs de capacité inférieure à 750 l, à savoir :

750 > C > 500 litres : 0,65

500 > C > 250 litres : 0,35

C < 250 litres : 0.25

ETABLISSEMENTS SPECIFIQUES GROS PRODUCTEURS DE DECHETS

(Etablissements de santé- surfaces commerciales- entreprises- collèges)

R = 2,1 € x Temps de collecte annuel en minutes + 92 € X quantité annuelle de déchets en tonnes.

DECHETERIES

La redevance déchèterie, à laquelle sont assujetties les professionnels, indépendamment des redevances susvisés, est établie comme suit :

Inertes	6 € / m ³
Végétaux	7 € / m ³
Bois	9 € / m ³
Tout-venant	10 € / m ³
Cartons	0 € / m ³
Ferrailles	0 € / m ³

► N.B : Coefficient majoré 1.5 pour producteurs extérieurs CCVOL.

Le recouvrement sera assuré par facturations émises périodiquement par la Communauté de Communes à l'intention des professionnels identifiés sur le site des déchèteries.

Le Conseil Communautaire maintient par ailleurs les exonérations concernant :

- Équipements sportifs et culturels ;
- Mairies et Services Publics intégrés ;
- Cimetières ;
- Écoles préélémentaires et élémentaires ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les tarifs susvisés au titre de l'année 2008.

3) REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - TARIFS 2008

Délibération :

Monsieur Henri BRIAND, Vice-Président « Environnement » fait part à l'assemblée qu'il convient de procéder à la détermination du montant de la redevance 2008 relative au Contrôle de l'Assainissement Non Collectif à laquelle sont assujettis les propriétaires ou occupants des installations.

Afin d'assurer l'équilibre financier de ce service, il propose :

Contrôle de conception à charge du propriétaire : 120 € par contrôle effectivement réalisé (maintien du coût établi en 2004, 2005 ;2006 et 2007);

Contrôle de réalisation également à charge du propriétaire : 30 € par contrôle effectivement réalisé (maintien du coût établi en 2004, 2005 ;2006 et 2007);

Contrôle de fonctionnement : 19 € par foyer occupant disposant d'une installation d'Assainissement Non Collectif (maintien du coût établi en 2005 ;2006 et 2007).

Il est précisé par le Président que tout contrôle de réalisation exclut pour la même année la perception de la redevance relative au contrôle de fonctionnement;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les tarifs définissant les coûts de contrôle de l'Assainissement Non Collectif au titre de l'année 2008

4) TARIFS VOIRIE

Délibération :

Monsieur Jean-Claude RIALLIN, Vice Président « Infrastructures et voirie », fait part à l'assemblée que les Services Techniques de la Communauté de Communes sont conduits, conformément aux dispositions statutaires en vigueur à effectuer des prestations pour le compte des 15 communes de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux dans le cadre de la mise en oeuvre d'un service partagé en matière de voirie et patrimoine qui a été institué par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2006.

Le Président propose au Bureau Communautaire d'adopter les tarifs correspondants au titre de l'année 2008, à savoir :

**PRESTATIONS DES SERVICES TECHNIQUES
POUR AUTRES REDEVABLES**

	Tarifs 2007 €	Propositions tarifs 2008 €	Evolution €
Point à Temps automatique (Tiers : matériel + chauffeur)	222/T	222/T	-
Point à Temps traditionnel	37/H	38/H	+1
Tracteur avec super-épareuse	32/H	35/H	+3
Tracteur avec turbo-tondeuse	27/H	30/H	+3
Tracteur avec balayeuse	27/H	27/H	-
Balayeuse sans tracteur	15/H	15/H	-
Tracteur avec girobroyeur	22/H	22/H	-
Tracteur avec chargeur	22/H	22/H	-
Cylindre	25/H	25/H	-
Camion benne 3T5	18/H	18/H	-
Camion-benne 19T	30/H	30/H	-
Tractopelle	27/H	27/H	-
Tondeuse multi services (avec chauffeur)	45/H	45/H	-
Bétonnière	10(1/2j)	10(1/2j)	-
Machine de lavage Karcher	10/H	10/H	-
Machine à Peinture	28/H	28/H	-
Plaque vibrante	10/H	10/H	-
Benne à Ordures Ménagères	52/H	52/H	-
Porteur multi services	52/H	52/H	-
Main d'Oeuvre	24/H	24/H	-
Remorque monocoque	10/H	10/H	-
Tracteur	17/H	17/H	-
Aérateur sols sportifs (terrains de football)	30/U	30/U	-

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les tarifs définissant les coûts unitaires des prestations de service effectués pour tiers publics ;

5) CENTRE MULTI ACCUEIL – TARIF ACCUEIL URGENGE 2008

Délibération :

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de se positionner sur le tarif applicable au Tarif Horaire Accueil Urgence.

Ce tarif correspond à la moyenne de l'ensemble des tarifs horaire pratiqués en 2007 par le Centre Multi Accueil, soit 1.01 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le tarif ci-dessus pour l'année 2008,

AUTORISE le Président à signer les documents afférents.

6) RANDO PLUME « LES LAURENTIDES » A SAINT LAURENT SUR OUST - TARIFS 2008

Délibération :

Conformément à la convention d'Affermage signée avec Monsieur et Madame NIZAN, relative à l'exploitation du Rando plume à SAINT LAURENT SUR OUST, le Conseil de Communauté est invité à approuver les tarifs 2007 présentés par l'exploitant.

TARIFS DE BASE JOURNALIER 2008

GRAND GITE

Nuitée randonneur	: 16 € par personne
Petit déjeuner adulte	: 5 € par personne
Petit déjeuner enfant (-10 ans)	: 4 € par personne
Nuitée d'hôtes adulte	: 22.50 € la 1 ^{ère} nuit, 21 € à partir de la 2 ^{ème} nuit
Demi pension adulte avec boisson	: repas 15.50 € → de 36.50 € à 38 € par personne
Demi pension adulte sans boisson	: repas à 12€ → de 33 à 34.50 € par personne
Demi pension enfant (-10ans)	: repas à 9 € → de 30 à 31.50 € par personne
Pension complète adulte	: de 44 à 50 € par personne selon prestation
Pension complète enfant (-10 ans)	: de 39 € à 40 € par personne selon prestation
Panier repas (livraison possible)	: à partir de 11 € par personne
Gestion libre globale (caution de 1500 €)	: 450 € la 1 ^{ère} nuit, 400 € les suivantes
Gestion libre pour petit-déjeuner	: 1 € par personne si hébergement
Gestion libre cuisine le midi ou le soir	: 3 € par personne si hébergement
Location cuisine et salle (sans hébergement)	: 5 € par pers (forfait mini de 150 €/jour)
Supplément chambre seule	: 10 € (sous réserve de disponibilité)

(*) sur réservation à partir de 5 personnes

PETIT GITE

Nuitée randonneur	: 15 € par personne
Nuitée d'hôtes adulte	: 21.50 € la 1 ^{ère} nuit, 20 € à partir de la 2 ^{ème} nuit
Gestion libre globale (caution 500€)	: 150 € la nuitée (révisable suivant le nombre de personne et la durée du séjour)
Gestion libre cuisine midi ou soir	: 1 € par personne

AUTRES PRESTATIONS

Fourniture drap dessus (drap plat)	: 2 € pièce
Fourniture drap de bain	: 1 € pièce
Utilisation du lave linge	: 3 € / machine
Pré et préparation clôture cheval	: 3€ / animal

Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs sus visés.

7) CYBERCOMMUNAUTE - TARIFS 2008

Délibération :

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2008 pour les activités proposées par la Cybercommunauté.

TARIFS CYBERCOMMUNAUTE – ANNEE 2008

Ateliers socio-culturels et modules d'initiation	10 € pour 1 personne 12 € pour un foyer 30€ pour les PME et associations
Consultation Internet (Hors adhésion)	1€ par heure
Impression A4 Noir et Blanc Couleur Couleur papier qualité photo Impression A3 Noir et Blanc Couleur Couleur papier qualité photo	0.3 € 0.5 € 1€ 1€ 2 € 4€
Sauvegarde : Disquette CD-ROM DVD-ROM Zip 100 Mo	1 € 2 € 4 € 10 €

► **Proposition pour l'année 2008 : Gratuité pour les Rmistes au même titre que les chômeurs et étudiants**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les tarifs sus visés

8) ACTIVITES JEUNESSE SPORTS ET LOISIRS - TARIFS 2008

Délibération :

Monsieur Alain JEGAT, Vice Président Jeunesse Sports Loisirs propose aux membres du Conseil de Communauté de bien vouloir se positionner sur les tarifs des activités proposées par le service jeunesse.

ACTIVITES	TARIFS 2008
Conseil Municipal d'Enfants	
Ateliers Culturels	73.00 €
Animations de loisirs	
½ journée	5.00 €
Journée	8.50 €
Journée sortie	12.00€
½ journée avec sortie	8.50 €
Forfait 5 jours	36.00 €
Journée 2 ^{ème} enfants ou plus	8.00 €
Camps	21€/Jour
Séjour neige	310.00 €
Centres de Loisirs	
Journée avec repas	10.30 €
Journée avec repas 2 ^{ème} enfants ou plus	9.30 €
Forfait 5 jours	46.00 €
½ journée sans repas	6.20 €
½ journée avec repas	8.70 €
½ heure de garderie	0.50 €
Journée sortie	12.00 €
Camp	21.00 € / jour
Camping nuit magique	15.00 € / jour
Majorations des tarifs	
Pour utilisateurs hors CCVOL	+ 20%

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE les tarifs proposés dans le tableau ci-dessus.

9) PISCINE COMMUNAUTAIRE A SERENT - TARIFS 2008

Délibération :

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de fixer les tarifs de la Piscine Intercommunale pour l'année 2007.

Par Entrée	Tarifs 2008
+ 16 ans	2.20 €
De 6 à 16 ans	1.30 €
- de 6 ans accompagné	0.90€
Visiteurs	1.00€
Par Groupes (≥10)	
Groupes du territoire	0.80 €
Groupe hors CCVOL	1.00 €
Par Carnet d'abonnement de 10	
+ 16 ans	18.00 €
De 6 à 16 ans	10.00€
Leçons de natation	
Une leçon ½ h	5.00 €
10 leçons ½ h (- 18 ans)	45.00 €
10 leçons ¾ h (+ 18 ans)	55.00 €

► Proposition pour l'année 2008 : Instaurer la gratuité pour le CLSH du Roc Saint André

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE les tarifs tels que proposés ci-dessus.

10) AUDIT JURIDIQUE ET FINANCIER – OFFICE CULTUREL DU PAYS DE MALESTROIT

Information :

Monsieur le Président informe les élus du lancement d'un audit juridique et financier

SERVICE ENVIRONNEMENT

11) PA « GROS CHENE » A SERENT - BROYAGE ET VALORISATION DES DECHETS – DESIGNATION DU PRESTATAIRE

Délibération :

????

12) DIAGNOSTIC AGRICOLE

Présentation et rendu final de l'étude afférente

13) DISTRIBUTION DE GAZ EN RESEAU

Information donnée en séance

SERVICE TECHNIQUE

14) ÉTAT DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE - MISE À JOUR DE LA DENOMINATION DES VOIES.

Délibération :

Monsieur Jean-Claude RIALLIN, Vice-Président en charge des « Infrastructures et Voirie » rappelle à l'assemblée la délibération du 29 septembre 2006 par laquelle le Conseil Communautaire adoptait l'état des voies communautaires mises à disposition par les Communes.

Monsieur Jean-Claude RIALLIN fait observer que l'état annexé à ladite délibération nécessite une simple mise à jour dans la dénomination de ces voies. Cette réunion ne change par ailleurs en rien le réseau concerné (itinéraire, linéaire, ...)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

ADOpte l'état proposé qui annule et remplace celui annexé à la précédente délibération en date du 29 septembre 2006.

SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

15) POINT D'ETAPE SUR LES DOSSIERS EN COURS

- **OPERATION BRETAGNE QUALIPARC**
- **ABATTOIR**
- **ETUDE TRES HAUT DEBIT ...**

SERVICE JEUNESSE

16) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FAMILLES RURALES

Délibération :

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'Association Familles Rurales du Roc St André pour l'organisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Les comptes de l'Association laissent apparaître un déficit de 534.46€. La subvention 2007 a été versée à l'Association pour un montant de 1514€, en référence à l'exercice 2006.

Ce déficit s'explique par l'augmentation du temps d'ouverture en proposant pour la première fois une semaine en Février et une semaine à Pâques.

L'Association sollicite donc la CCVOL pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 534.46€.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTENT de combler le déficit pour un montant de 534.46€

17) MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC FAMILLES RURALES

Délibération :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux subventionne l'Association Familles Rurales du Roc St André à hauteur de 2€ par journée enfant de l'année n-1. Face à l'inflation constante, l'Association demande que ces 2€ soient indexé en fonction du coût de la vie.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDENT de prendre un avenant à la convention stipulant : « Les 2€ seront révisés annuellement, à compter de 2008, en fonction de l'indice INSEE du coût de la vie ».

DEMANDENT au Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette convention.

SERVICE PETITE ENFANCE

18) RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAIRIE DE PLEUCADEUC

Délibération :

Monsieur le Président rappelle que le Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan a validé le 15 janvier 2002 puis renouvelé le 03 mars 2005 le contrat de projet du relais assistantes maternelles de la CCVOL intégrant l'extension de ses activités à la commune de Pleucadeuc.

La convention afférente et liant la CCVOL et la commune de PLEUCADEUC à cette extension arrivant à terme, il convient donc de renouveler celle-ci pour la période 2007-2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention afférente.

19) RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CONVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC LA CAF

Délibération :

Les Contrats « Temps Libre » et « Enfance » signés avec la CAF du Morbihan étant arrivés à échéance le 31 décembre 2006, il est proposé, à la demande de la CAF, de renouveler ce contrat sous forme de Contrat « Transitoire » pour l'année 2007.

Pour la période 2008-2011, la CAF du Morbihan propose un nouveau contrat appelé « Enfance Jeunesse » regroupant les 2 contrats « Temps Libre » et « Enfance ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Afin de poursuivre les actions engagées avec la CAF du Morbihan ;

AUTORISE le Président à signer le contrat transitoire au titre de l'exercice 2007.

AUTORISE le Président à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2008-2011.

20) RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

Délibération :

Monsieur Michel GUEGAN, Président, rappelle que le poste de Directeur Financier est occupé par un agent contractuel. Le contrat arrivant à terme le 31 décembre 2007, conformément à la législation, la déclaration de vacance de poste, pour le recrutement d'un Attaché Territorial, enregistrée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sous le numéro 05607108540, a fait l'objet d'une publicité dans la bourse de l'emploi du Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale.

Compte tenu de la situation existante et afin d'assurer la continuité du service Finances et Ressources Humaines, la Commission propose au Conseil, le renouvellement du poste de contractuel du Responsable du service Finances et Ressources Humaines, pour une durée d'1 an.

La Commission considère que cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un recrutement pré statutaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de renouveler le poste de contractuel pour sa Direction du Service Finances et Ressources Humaines, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2008,

AUTORISE le Président à signer le contrat.

21) DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU EN MATIERE D'ORGANISATION DES SERVICES

Délibération :

Monsieur le Président fait part à l'Assemblée de sa demande faite à Madame la Directrice Générale des Services pour une nouvelle organisation des services communautaires.

Afin de mener à bien cette nouvelle organisation, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de donner délégation au Bureau Communautaire en matière d'organisation générale des services.

Sont exclues de cette délégation :

- Toutes modifications relatives au tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE de donner pouvoir au Bureau dans le cadre d'une nouvelle organisation des services.